

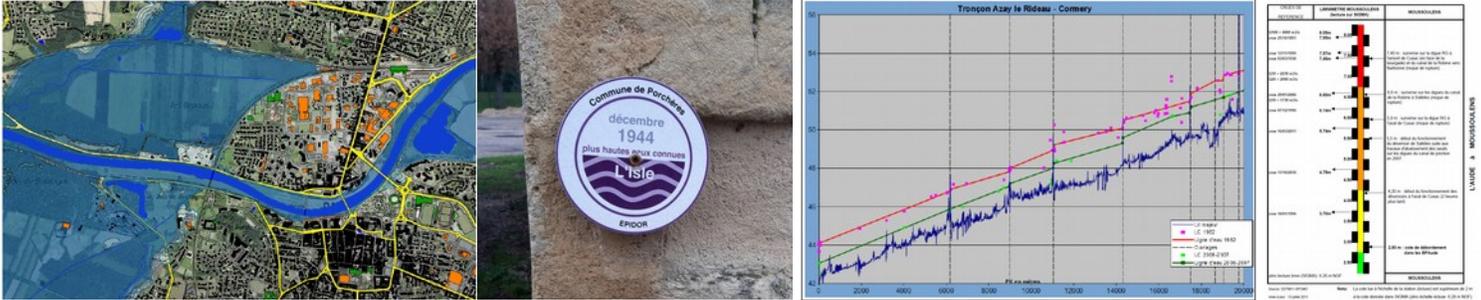
PROTOCOLE RÉGIONAL POUR LA CAPITALISATION DE DONNÉES TERRAIN POST-INONDATION



Contexte général

Pourquoi capitaliser ?

Capitaliser des données terrain après les inondations fournit des informations indispensables pour la cartographie des inondations, la modélisation hydraulique, la culture du risque et la pose de repères de crues, la connaissance des enjeux, l'amélioration de la gestion de crise, etc. Cela concerne potentiellement tous les acteurs du risque inondation.



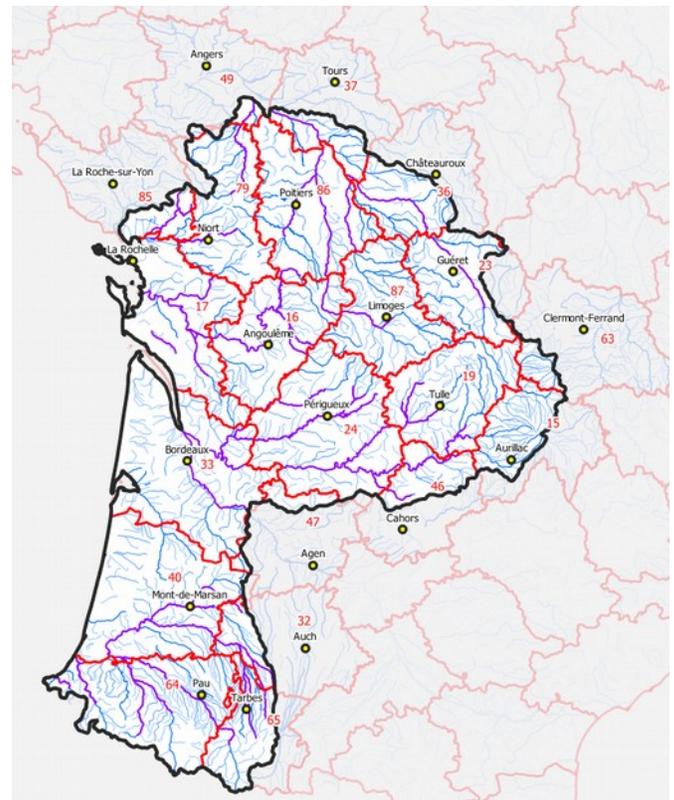
Pourquoi un protocole régional ?

L'expérience montre qu'il est impératif de s'organiser au préalable pour mener à bien des campagnes de capitalisation de données terrain post-inondation.

C'est l'objet du protocole régional porté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine afin de mobiliser et accompagner les acteurs dans une démarche collaborative.

Périmètre géographique

Ce protocole s'applique sur le territoire hydrographique de compétence des deux services de prévision des crues de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, qui s'étend au-delà de la région administrative de Nouvelle-Aquitaine.



Coordination avec les régions voisines

Certaines parties du territoire d'application de ce protocole peuvent être concernées par des protocoles similaires émanant des régions voisines. Dans ce cas, afin de simplifier les pratiques vis-à-vis des différents acteurs, on donne priorité à l'antériorité, dès lors que le fonctionnement du protocole reste globalement compatible avec celui de la Nouvelle-Aquitaine.



Périmètre technique

La capitalisation de données terrain post-inondation couvre 3 champs :



les laisses d'inondation



les dommages



les prises de vue aériennes

Philosophie générale du protocole régional

L'organisation régionale passe par la mise en place de **protocoles locaux** qui s'inscrivent dans le cadre du protocole régional et déclinent ses principes.

Quelques grands principes :



Approche collaborative gagnant-gagnant, avec l'objectif final d'être en mesure après les inondations de capitaliser collectivement et de manière quasi-exhaustive des données terrain de qualité



Mise en place progressive du protocole, sur la base du volontariat, en privilégiant les secteurs où le sujet est mûr (besoin identifié, action PAPI, etc.)



Pas d'organisation type à reproduire partout, mais plutôt une boîte à outils à disposition pour faire du sur-mesure en fonction des contextes locaux

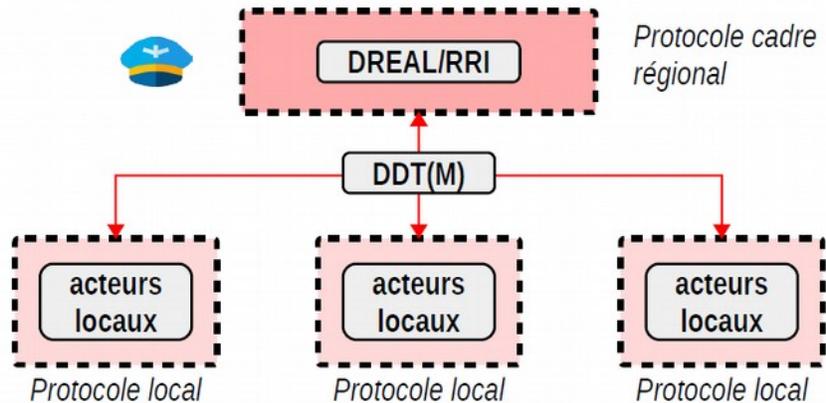


Niveau de formalisation faible : pas de conventionnement systématique imposé avec les acteurs locaux

Organisation préalable

Élaboration des protocoles locaux

Les protocoles locaux sont pensés aux échelles qui apparaissent pertinentes pour les acteurs locaux : département, bassin hydrographique, territoire de projet (PAPI, etc.).



Le protocole local :

- identifie les acteurs disposés à contribuer au travail de capitalisation de données terrain post-inondation ;
- répertorie pour chacun d’entre eux les moyens humains et matériels disponibles ;
- précise le champ d’intervention technique, le mode opératoire et l’outillage retenu ;
- définit les critères de déclenchement de campagnes terrain, qui peuvent dépendre de la connaissance locale.

Il peut potentiellement impliquer l’ensemble des acteurs concernés :

- DDT(M) ;
- EPTB ;
- Syndicats et collectivités gémapiennes disposant de la compétence PI voire GEMA ;
- autres communes et intercommunalités, Conseil Départemental ;
- etc.

Un protocole local est généralement coordonné par un acteur local, qui est alors le contact opérationnel pour la coordination régionale.

Zoom sur le rôle clé des DDT(M)

A minima, posture opportuniste :

- identifier les acteurs locaux souhaitant s’investir sur le sujet ;
- tirer profit des actions PAPI traitant du sujet pour rallier des acteurs ;
- profiter de rendez-vous dédiés aux risques naturels pour évoquer le sujet et faire passer des messages.

Dans l’idéal, posture volontariste :

- si le contexte semble mûr, solliciter les acteurs locaux et leur proposer de rentrer dans la démarche et de bénéficier de l’accompagnement de la DREAL.



L'appui de la DREAL

L'appui technique proposé aux acteurs locaux par la DREAL concerne 3 axes :

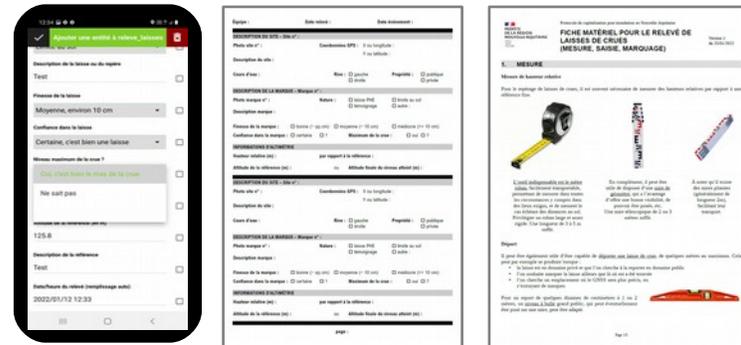
la méthodologie d'intervention sur le terrain
(guides, fiches pratiques, etc.)



la formation
(théorique et pratique)



l'outillage
(fiches de saisie, outils numériques de relevé, etc.)



Il se concrétise notamment par la mise à disposition d'une boîte à outils, permettant de bâtir des protocoles locaux à la carte.

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/capitalisation-de-donnees-terrain-post-inondation-a13806.html>

Le référentiel des acteurs

La DREAL tient à jour et partage un référentiel des acteurs contenant notamment pour chaque protocole local les possibilités humaines et matérielles d'intervention, le périmètre géographique de compétence, ainsi que les contacts opérationnels permettant de coordonner l'organisation à chaud pendant et juste après un événement.

Coordination des interventions

Circuit de coordination

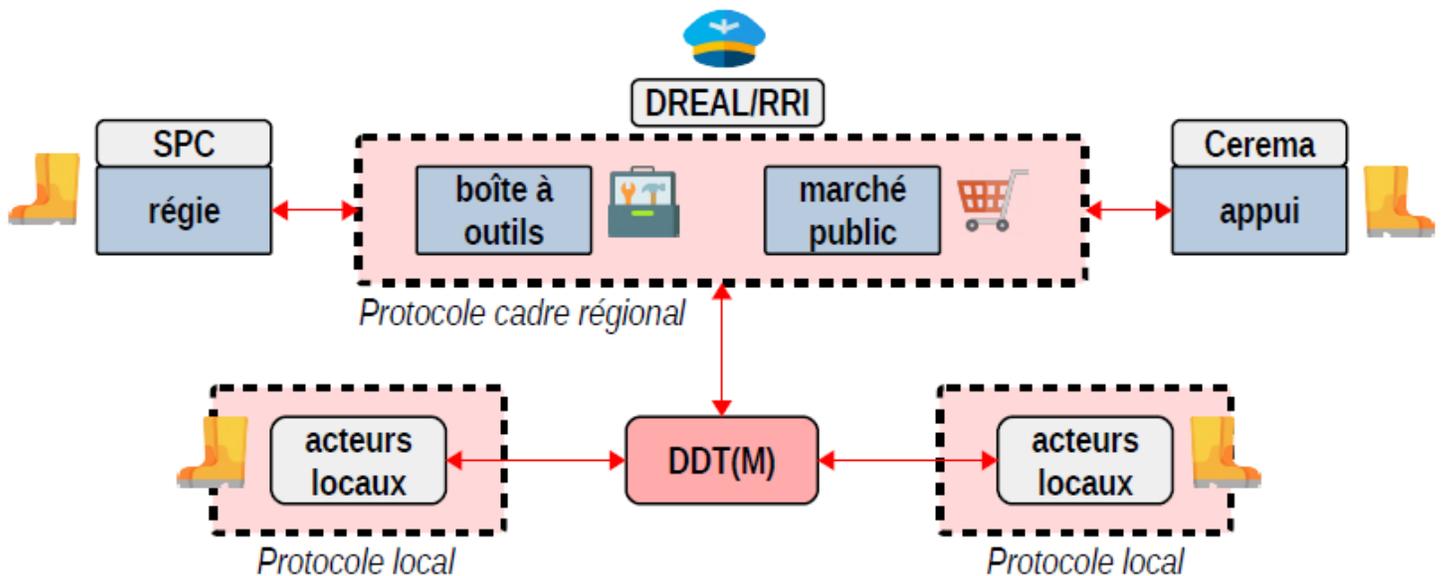
Le déclenchement de la coordination intervient généralement dès lors que la survenue et l'ampleur d'un événement sont confirmées (crue enregistrée sur les premières stations hydrométriques ou premiers dégâts constatés).



Dans le cas d'un événement généralisé et d'ampleur importante (équivalent vigilance crues orange ou supérieur), la DREAL, en s'appuyant sur les DDT(M) du secteur et sur le référentiel des acteurs, tâche de recenser les campagnes terrain qui seront menées dans le cadre des protocoles locaux en place, et opère la coordination des différents acteurs.



Dans le cas d'un événement plus localisé et/ou d'ampleur plus faible, des campagnes de terrain peuvent être déclenchées si elles remplissent les critères figurant dans le protocole local. Dans ce cas, la DREAL est informée, conjointement avec (ou via) la DDT(M), par le coordonnateur du protocole local.



D'une manière générale, la priorité d'intervention est donnée aux acteurs dont le périmètre d'intervention est le plus restreint (communes, intercommunalités, syndicats). Les acteurs intervenant à une échelle plus grande (DDT(M), EPTB, SPC), seront orientés sur les secteurs restant à couvrir, en fonction de leurs capacités respectives.

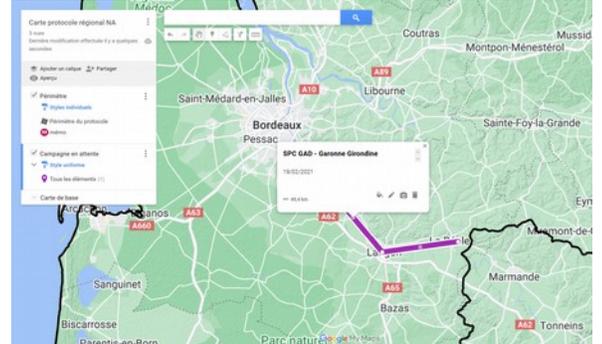
Outil partagé de suivi des interventions

Afin d'aider au suivi des interventions à chaud, un outil cartographique partagé en ligne est mis à disposition des acteurs identifiés dans le référentiel :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1isaSUxuiGgE3FraHWfPvcGsFc8z7FPA&usp=sharing>

Chaque acteur peut le mettre à jour (cela nécessite un compte gmail), en créant pour la campagne courante (couche à sélectionner) un linéaire correspondant à la mission prévue, en y précisant quelques informations dans le titre (cours d'eau, date prévue, organisme). À défaut, les informations sont communiquées à la DREAL, éventuellement via la DDT(M), qui met à jour l'outil.

Une fois la mission effectuée, il est demandé à l'acteur concerné de mettre à jour l'objet pour le préciser.



Cela permet notamment à la DREAL d'assurer une coordination à l'échelle régionale, d'orienter ses interventions en régie, d'identifier les besoins complémentaires, et le cas échéant de mobiliser des appuis externes.

Coordination des appuis externes

La DREAL peut également, en dernier recours, tenter de mobiliser des intervenants extérieurs pour participer à l'effort collectif et tendre vers l'exhaustivité des campagnes terrain. Cela concerne :

- le Cerema ;
- des bureaux d'études (via un marché public) ;
- des services du réseau Vigicrues dans d'autres régions.

Zoom sur les prises de vues aériennes par l'IGN

Dans le cadre d'une convention liant l'IGN et la DGPR, la DREAL peut solliciter une mission de prises de vues aériennes par l'IGN, réalisée au moment du maximum de la crue et permettant d'obtenir des orthophotographies géo-référencées et assemblées.

Cette mission ne peut se faire que sous certaines conditions :

- *justification de l'intérêt de la mission en termes de connaissance de l'aléa inondation (crue nettement débordante, pas de mission passée dans la même gamme d'inondation) ;*
- *décali de prévenance suffisant avant le maximum de la crue pour mobiliser les moyens aériens de l'IGN (environ 12h) ;*
- *conditions de vol favorables : intervention de jour, plafond nuageux suffisamment élevé (de l'ordre de 400 m) ;*
- *priorisation éventuelle par rapport aux autres demandes à l'échelle nationale.*



Valorisation des données

Laisses (et repères) de crues

Si les données n'ont pas été saisies directement, la DREAL centralise les productions des différents acteurs étant intervenus sur le terrain, qui doivent toutes s'appuyer sur les outils et préconisations du protocole, et les verse dans la base de données nationale, les rendant ainsi disponibles pour tout un chacun.

Dommmages

Dans l'attente d'une base de données nationale, la DREAL bancarise les couches de dommages par événement et les met à disposition des autres acteurs (via un espace de stockage partagé par exemple).

Prises de vues aériennes

Étant donné le volume très important nécessaire pour stocker les prises de vues aériennes, chaque producteur de prises de vues aériennes est chargé du stockage de ses données, et pourra les mettre à disposition des autres acteurs intéressés par tout moyen compatible (service de transfert de données volumineuses, envoi de support physique type clé USB, DVD ou disque dur, etc.).

Concernant les prises de vues aériennes réalisées par l'IGN pour le compte de la DGPR, les données sont stockées par la DREAL.

Zoom sur la plateforme nationale repères de crues

Depuis 2016, cette base de données nationale recense les repères de crues matérialisés, laisses d'inondation, témoignages, etc.

Cette plateforme collaborative permet à tous les acteurs concernés (des services de l'État jusqu'au citoyen) de contribuer au recensement.



Le renseignement de la base de données peut se faire via des contributions directes (accessible dès lors que l'utilisateur dispose d'un compte), ou via des imports de données en masse (privilégié pour les gros volumes de données, mais nécessitant une intervention de la DREAL). Plus de 70 000 repères ou laisses sont recensés en métropole et outremer au 1er janvier 2023.

www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/

